

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018
Procès-verbal n° 10-2018

L'an deux mil dix-huit, le treize septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUGEAUX Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur ROUGEAUX Jean-Pierre – Monsieur ROUGET Jean-Claude – Monsieur RETORNAZ Dominique – Madame FEUTRIER Stéphanie – Madame RAMBAUD Marie-Pierre – Madame MAGNIN Odile – Monsieur GIRAUD Éric – Madame CLEMENT-GUY Laurence – Madame GOBERT Maud – Monsieur LE GUENNEC Patrick

Etaient représentés : Monsieur MARTIN Jean-Marie (donne procuration à Madame FEUTRIER Stéphanie) – Madame BAILLY Béatrice (donne procuration à Madame RAMBAUD Marie-Pierre) – Monsieur CLAPPIER Pascal (donne procuration à Monsieur ROUGEAUX Jean-Pierre) – Madame FALCOZ Corinne (donne procuration à Monsieur LE GUENNEC Patrick)

Était absent : Monsieur PRAT Jacques

Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

1 – INSTAURATION D'UN SERVICE COMMUNAL DE GARDERIE PERISCOLAIRE POUR LA SAISON D'HIVER 2018/2019

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de mettre en place en saison d'hiver, soit du 17 décembre 2018 au 18 avril 2019, un temps d'accueil assimilé à une garderie, les lundis, mardis, jeudis et les vendredis de 7h45 à 8h20,
- d'approuver le règlement intérieur afférent à ce nouveau service public communal,
- d'adopter les tarifs de ce nouveau service public communal ainsi qu'il suit :

Quotient Familial	Q.F1 <458	QF2 459 à 625	QF3 626 à 800	QF4 801 à 1100	QF5 1101 à 1600	QF6 >1601
Tarif journalier / enfant	1,00 €	1,20 €	1,45 €	1,50 €	1,55 €	1,60 €

- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la concrétisation de ce service public communal.

2 - COURSE CYCLISTE « LA MAURIENNE GALIBIER » - CONVENTION DE PARTENARIAT AFFERENTE

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec Chambéry cyclisme organisation et la CCMG pour l'année 2018 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

3 - COUPES DE BOIS A ASSEOIR EN FORET COMMUNALE EN 2019

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'état d'assiette des coupes de l'année 2019 présenté ci-dessus,
- pour les coupes inscrites, de préciser la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation,
- d'informer le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF.
- de préciser que le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

4 - CONVENTION DE PARTENARIAT SPORTIF ET D'UTILISATION D'IMAGE AVEC JEAN-BAPTISTE GRANGE POUR LA SAISON 2018/2019

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image à conclure avec Jean-Baptiste GRANGE pour la saison d'hiver 2018-2019 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

5 - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la décision budgétaire modificative n°2 sur le budget principal, qui s'équilibre à :

- 58 500 € en section de fonctionnement,
- 0 € en section d'investissement.

Ce qui porte l'équilibre du budget principal 2018 à :

- 11 000 953 .06 € en section de fonctionnement,
- 6 014 264.53 € en section d'investissement.

6 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la décision budgétaire modificative n°1 sur le budget eau et assainissement, qui s'équilibre à :

- 0 € en section de fonctionnement,
- 0 € en section d'investissement.

Ce qui ne modifie pas l'équilibre du budget principal 2018 :

- 1 188 559.31 € en section de fonctionnement,
- 681 927.70 € en section d'investissement.

7 - ACQUISITION DES BIENS MEUBLES COMPOSANT LE CENTRE MEDICAL DE VALLOIRE

Le Conseil municipal décide, par 13 voix pour et une voix contre (Éric GIRAUD), d'acquérir l'ensemble des biens meubles composant le centre médical de Valloire pour la somme de 90.000 € à la SCP Grosjean – Foray – Prat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire communale.

8 – OPERATION DE PROTECTION DU TALUS DES CHARBONNIERES CONTRE LES EROSIONS CONVENTION DE REPARTITION FINANCIERE TRIPARTITE COMMUNE DE VALLOIRE / SEM VALLOIRE ET COPROPRIETE LES CHALETS DE LA VALLEE D'OR

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de répartition financière relative à l'opération de protection du talus des Charbonnières contre les érosions et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

9 – SUBVENTIONS A LA COOPERATIVE SCOLAIRE POUR LA REALISATION DES ACTIVITES DE SKI ET DE PATIN POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'allouer à la coopérative scolaire les subventions suivantes :
 - ❖ 720 € pour le patin pour l'année scolaire 2018/2019,
 - ❖ 5 472 € pour le ski alpin pour l'année scolaire 2018/2019,
- précise que ces montants sont prévisionnels et pourront éventuellement être modifiés par délibération lors de la production des justificatifs par le bénéficiaire de ces subventions,
- précise que les crédits alloués pour l'année scolaire 2018/2019 seront inscrits au budget primitif 2019, au compte 65748.

10 – REALISATION D'UN DISPOSITIF DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE PAR ULTRAVIOLETS - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « EAU »

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le programme de travaux et des études relatifs au dispositif de traitement UV ainsi que le plan de financement correspondant dont le coût d'objectif prévisionnel s'établit à 99 573,00 € HT,
- de solliciter du Conseil Départemental de la Savoie dans le cadre de l'appel à projets « eau », l'aide financière la plus élevée possible et de demander l'autorisation d'engager les travaux avant la notification du financement sollicité,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire communale.

11 – SERVICE PUBLIC COMMUNAL DE L'EAU POTABLE : TRAVAUX DE CREATION D'UNE STATION ULTRAVIOLET - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public de travaux relatif à la création d'une station ultraviolet avec l'entreprise SARL SEMG d'un montant de 65 106 € HT.

12 – MARCHÉ DE TRAVAUX DE PROTECTION DU TALUS DES CHARBONNIERES CONTRE LES EROSIONS - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET DE SIGNATURE

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à lancer et à signer le marché public relatif aux travaux à engager pour la protection du talus des Charbonnières contre les érosions à l'issue de la procédure, avec le soumissionnaire qui aura été retenu par la commission d'appel d'offres au titre de sa compétence facultative sur la base de l'offre économiquement la plus avantageuse, ainsi que tout document s'y rapportant

13 - PATINOIRE DE VALLOIRE : MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE TOITURE - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET DE SIGNATURE

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la réalisation d'une véritable toiture de la patinoire de Valloire, et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer et à signer les marchés publics relatifs à la maîtrise d'œuvre et aux missions connexes à l'issue de la procédure, avec les soumissionnaires qui auront été retenus par la commission d'appel d'offres au titre de sa compétence facultative sur la base des offres économiquement les plus avantageuses, ainsi que tout document s'y rapportant.

14 - ECOLES NUMERIQUES INNOVANTES ET RURALITE - CONVENTION DE PARTENARIAT AFFERENTE

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat « écoles numériques innovantes et ruralité » à intervenir avec l'académie de Grenoble et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 13 septembre 2018 à 22h30.

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX